

SOPHROLOGIE		150 €
Où ?	salle du Val de Maine	
Quand ?	Lundi 17h -18h15	
	un lundi sur 2 (suivant calendrier établi) 15 séances dans l'année	
	Séance découverte gratuite le lundi 14 septembre Démarrage des cours le lundi 21 septembre	
Professeur	Karine Loranchet	
Responsable	Arlette Maurisson 06 62 83 86 13	

L'adhésion à Familles Rurales est obligatoire pour participer à cette activité.
 J'ai rempli le bulletin et j'y ai joint un chèque de 30 € (ou 38 € si je n'habite pas Bouchemaine)
 Si vous participez à plusieurs activités, à laquelle avez-vous remis le bulletin d'adhésion ?.....
 Vous avez payé votre adhésion dans une autre commune, indiquez : laquelle
 n° de la carte 2026.....

Civilité	Nom en majuscules	Prénom en majuscules	Date de naissance
Monsieur			
Madame			

Adresse

Code postal Ville

Téléphone portable

Adresse e-mail (écrire très lisiblement, en insistant sur les tirets ou les points)

Chèque à l'ordre de « AFR Bouchemaine »	Montant
1 chèque de	2 chèques de : 3 chèques de :

Droit à l'image
 J'autorise l'association Familles Rurales à prendre des photos ou à faire de courtes vidéos pendant les activités. Celles-ci pourront être utilisées lors de l'Assemblée générale, pour illustrer le site ou la brochure annuelle ou le journal municipal 49080. En aucun cas, ces images ne seront diffusées sur les réseaux sociaux.

oui non Date Signature

INSCRIPTION et PAIEMENT

Pour la saison 2026-2027, les inscriptions pourront se faire en ligne avec l'application **HelloAsso**, accessible via un lien mis à votre disposition sur le site internet [Familles Rurales Bouchemaine](#) (paiement par CB)

Si vous voulez payer en plusieurs fois, il vous faudra passer par une inscription sur dossier papier. Vous trouverez les fiches sur le site l'AFR, à remettre complétées au professeur ou à la responsable d'activité.
 Une permanence sera assurée le **vendredi 25 septembre de 18h15 à 20h00** dans le hall de la salle de danse du Petit Vivier.

Le dossier devra comporter :

- le bulletin d'adhésion avec un chèque de 30 € agrafé en bas, à gauche (38 € pour les familles hors commune)
- la fiche d'inscription à l'activité avec le chèque de règlement agrafé en bas, à gauche

Ces 2 chèques étant traités par des services différents, merci de ne pas faire de chèque groupé

PS : les chèques seront déposés en banque la 2^{ème} quinzaine d'octobre. Si vous avez fait plusieurs chèques, veuillez indiquer la date de prélèvement au dos.